



NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON

Syndicat Mixte



L'EAU DANS LES PYRÉNÉES ORIENTALES

Quelle situation ?



CANOHES
Jeudi 25 Mai 2023



Ordre du jour

1. Présentation des ressources en eau du territoire
2. Etat de la ressource en eau
3. Economies d'eau et « bons gestes »

Ordre du jour

1. **Présentation des ressources en eau du territoire**
2. Etat de la ressource en eau
3. Economies d'eau et « bons gestes »

Un département naturellement « bien doté »

Les eaux superficielles

3 fleuves principaux « naissent et meurent » dans le département



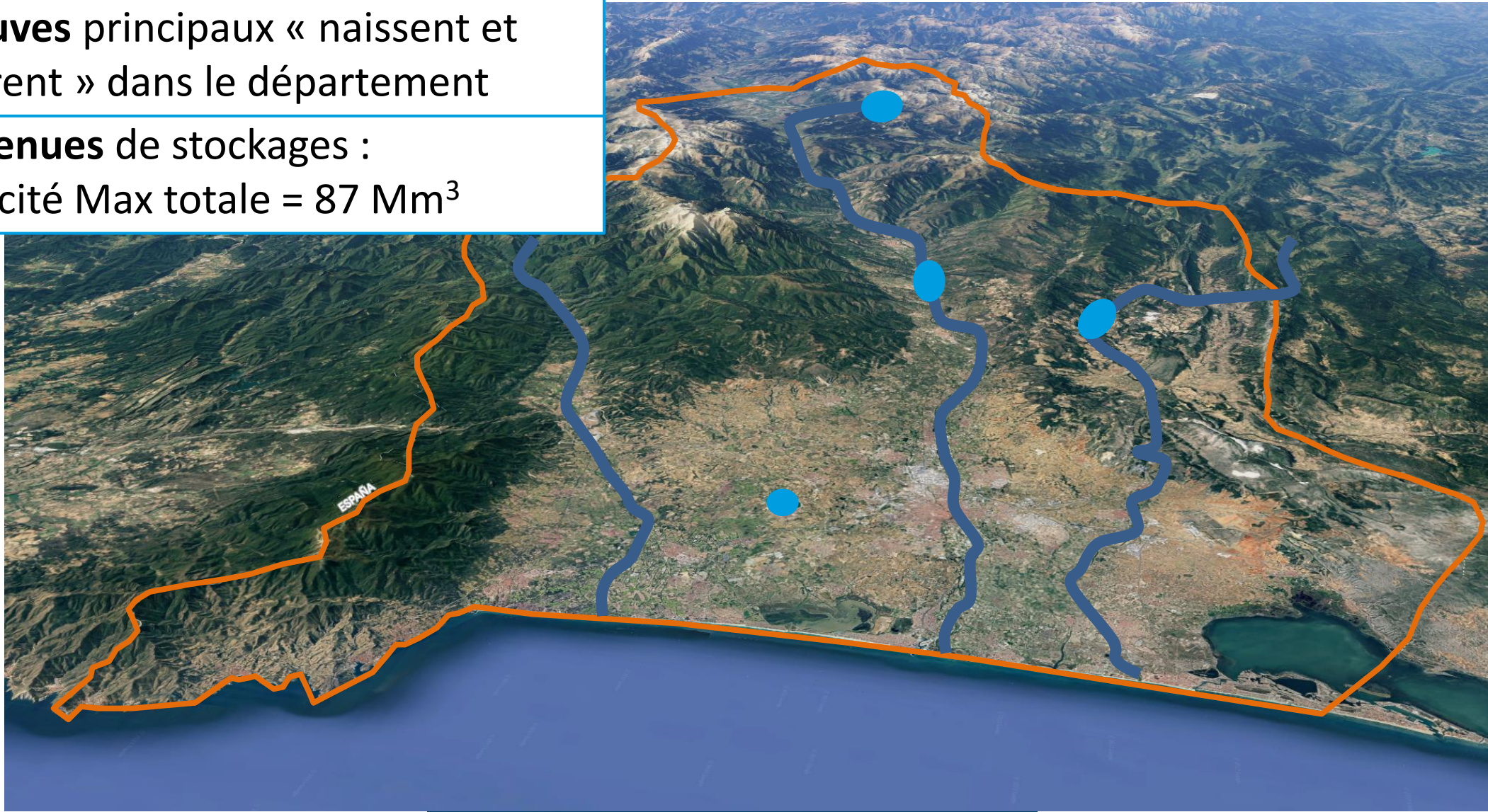
Un département naturellement « bien doté »

Les eaux superficielles

3 fleuves principaux « naissent et meurent » dans le département

4 retenues de stockages :

Capacité Max totale = 87 Mm³



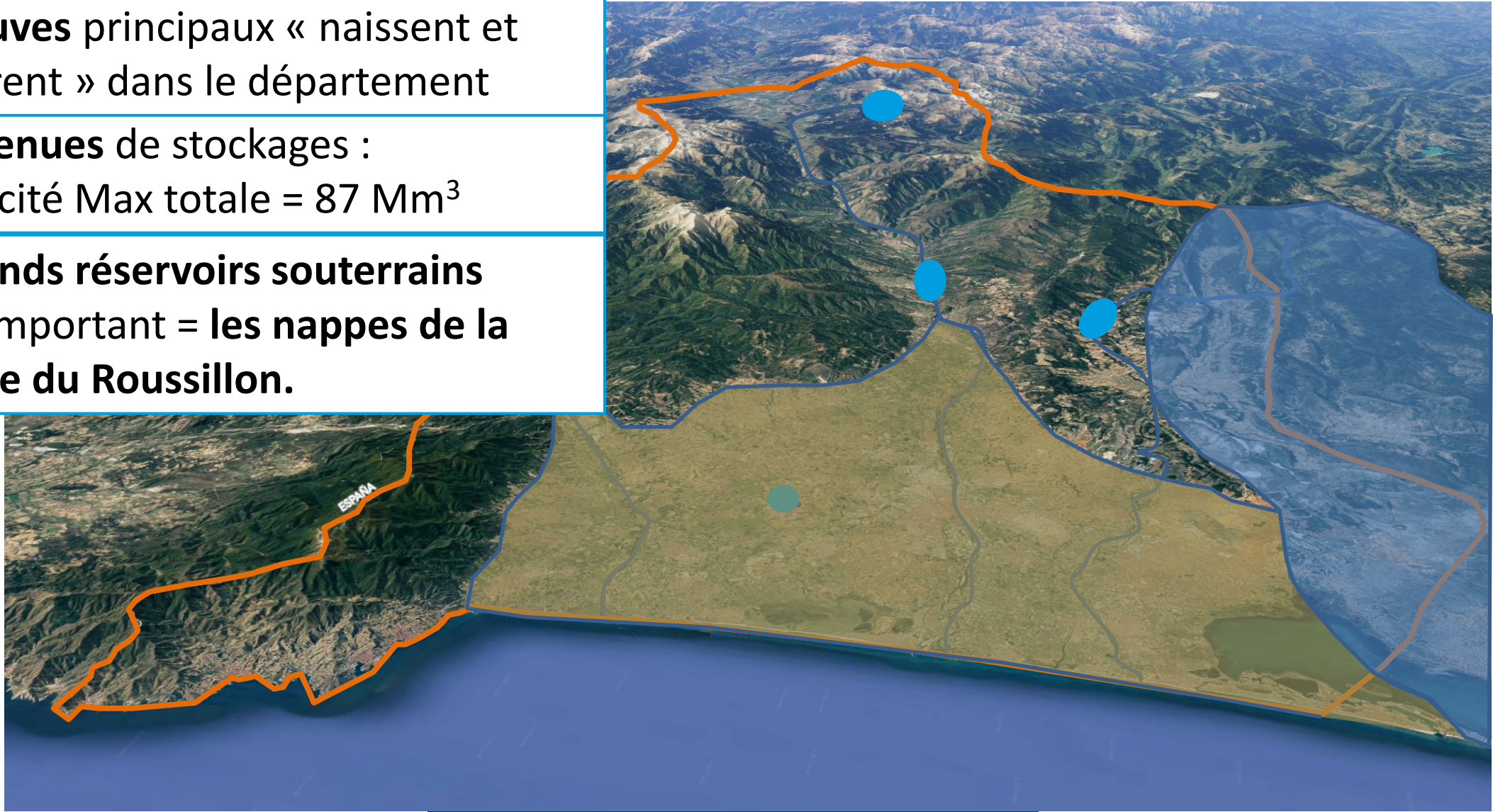
Un département naturellement « bien doté »

Les eaux souterraines

3 fleuves principaux « naissent et meurent » dans le département

4 retenues de stockages :
Capacité Max totale = 87 Mm³

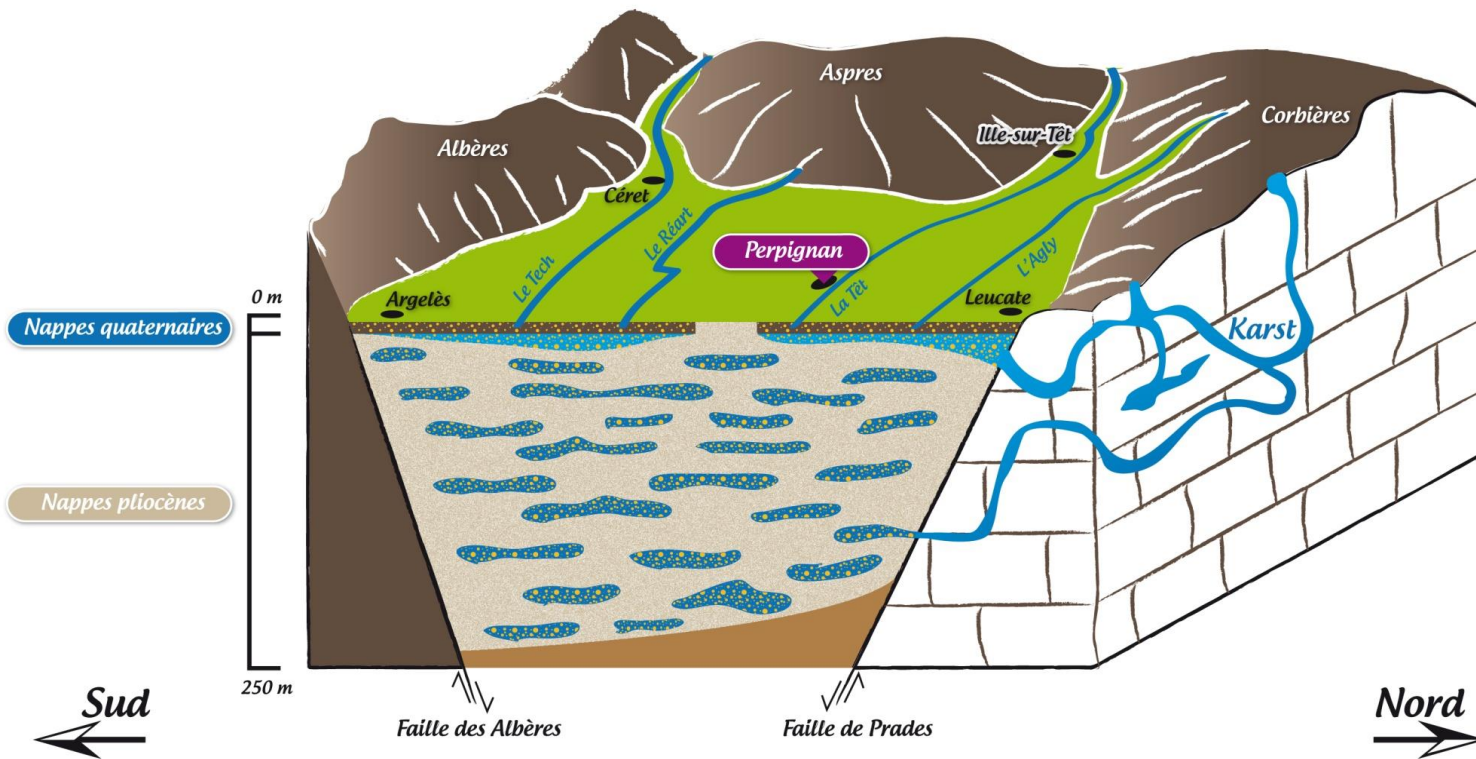
2 grands réservoirs souterrains
le + important = **les nappes de la plaine du Roussillon.**



Les nappes de la plaine du Roussillon : que és aixó ?

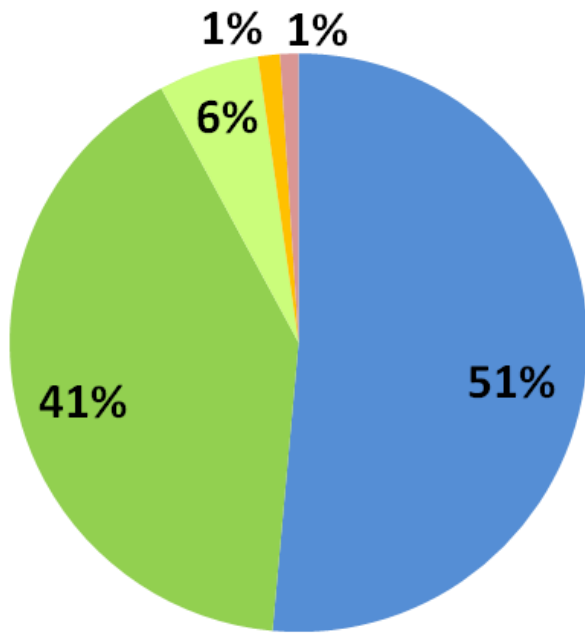
Un système multicouches, non homogène

2 nappes : la nappe Pliocène et la nappe Quaternaire



Le Syndicat mixte des nappes de la plaine du Roussillon

81 millions de m³ prélevés / an



Forages :

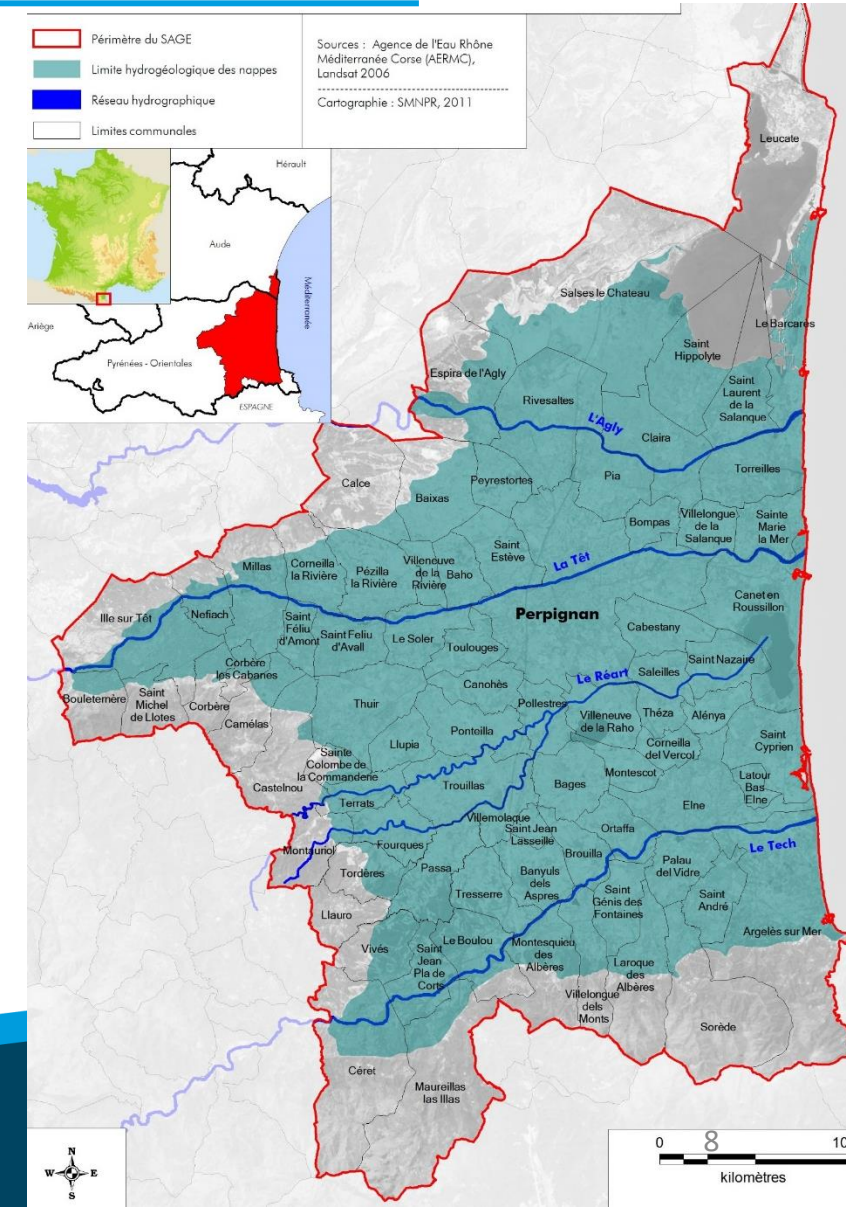
- AEP
- Agricole
- Forages des particuliers
- Tourisme
- Industrie

Territoire :

900 km²

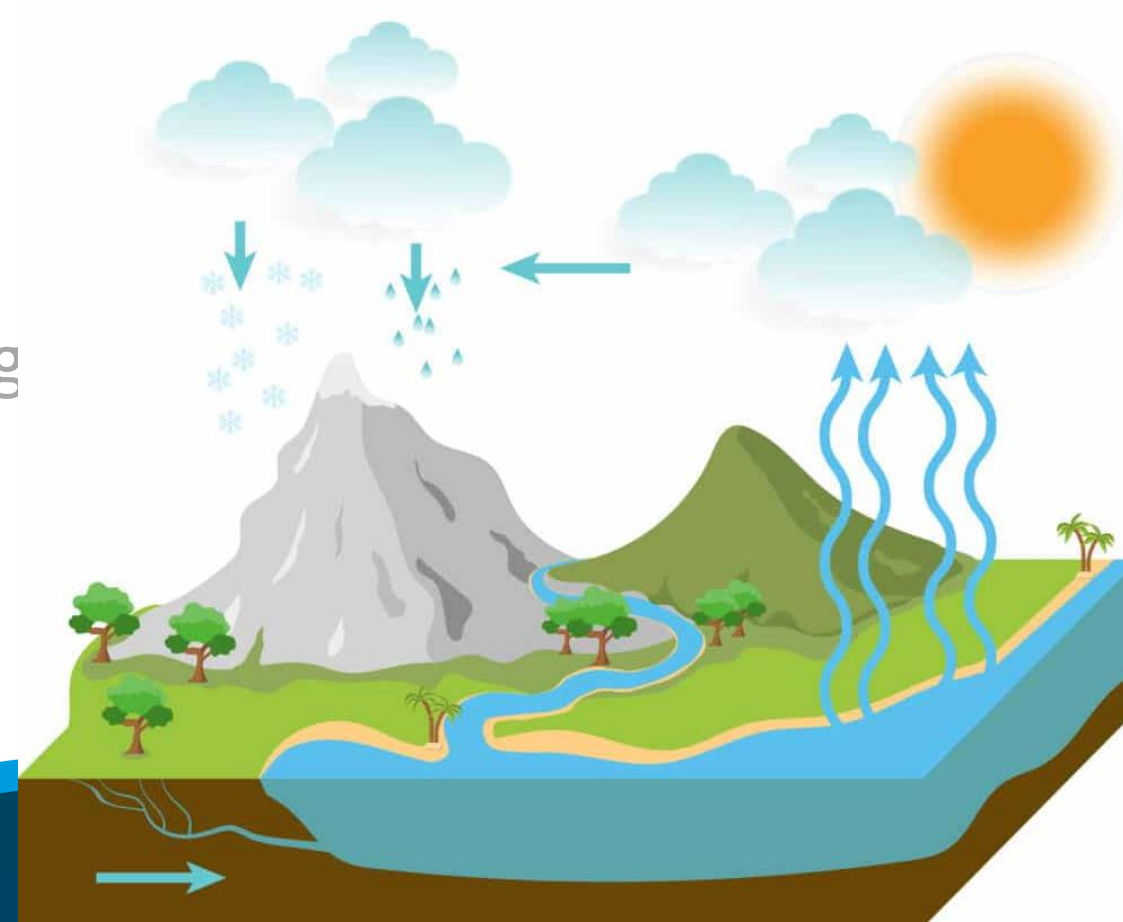
90 communes

430 000 habitants

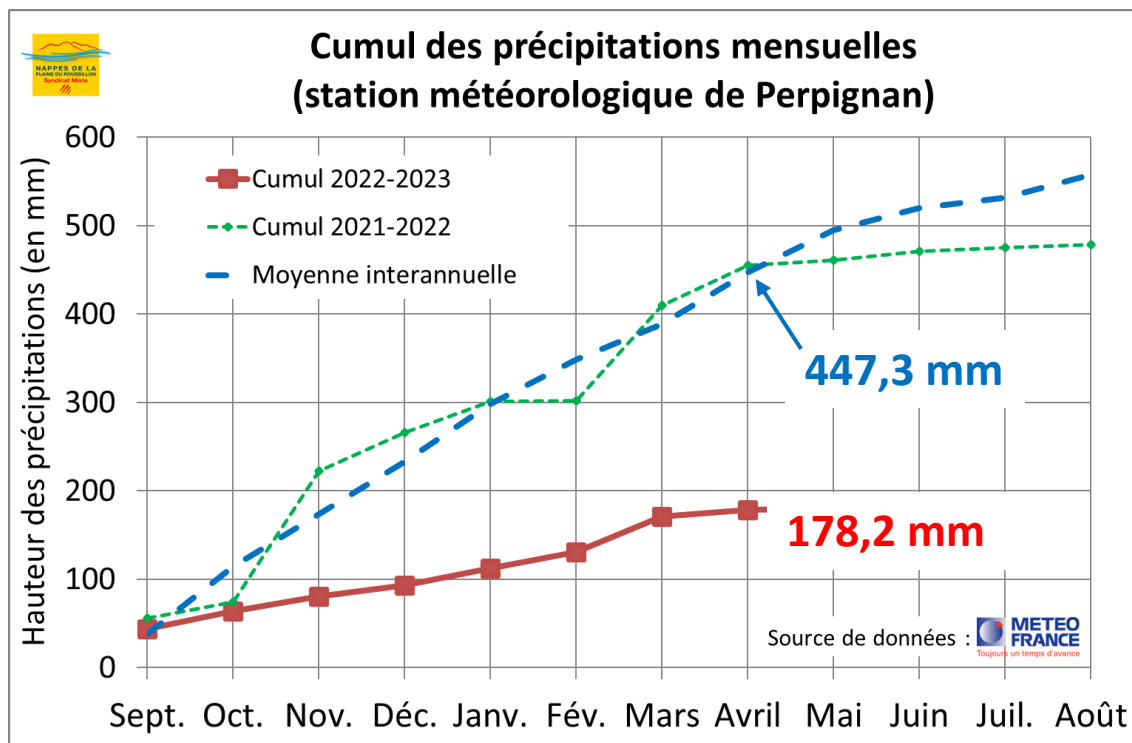


Ordre du jour

1. Présentation des ressources en eau du territoire
- 2. Etat de la ressource en eau**
3. Economies d'eau et « bons g



Les pluies : très déficitaires



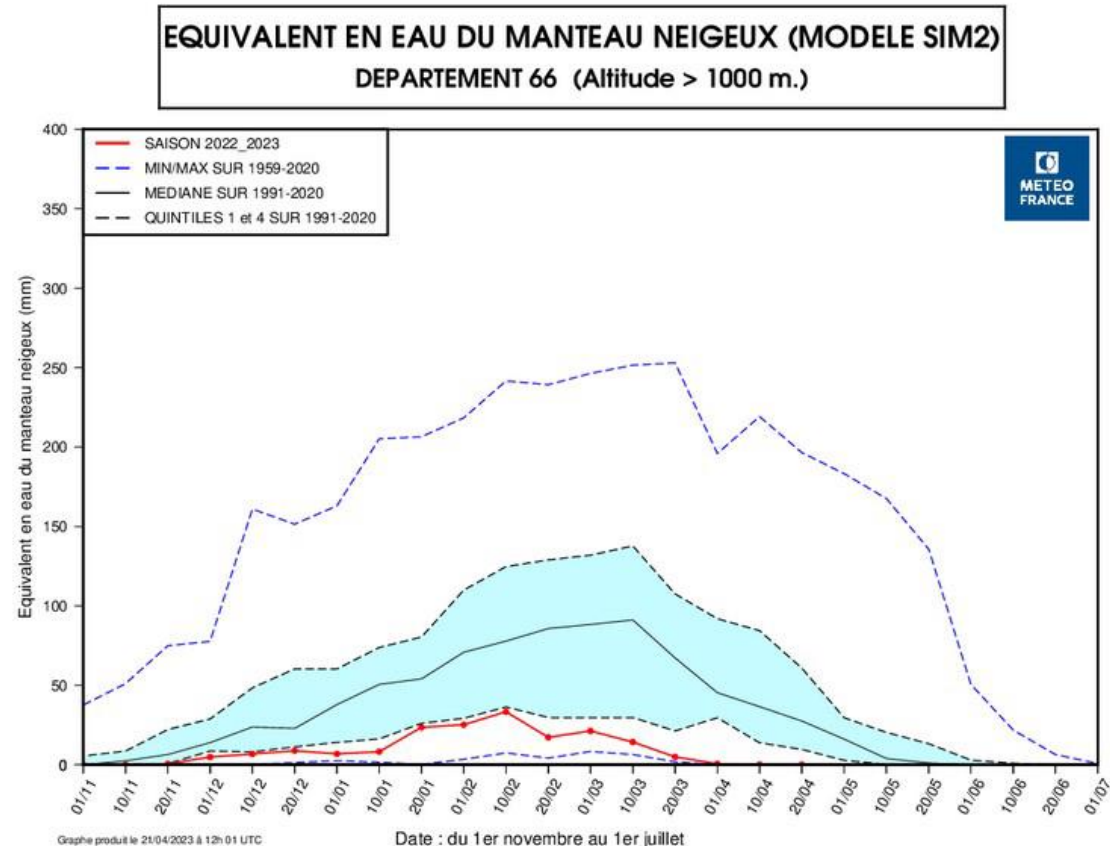
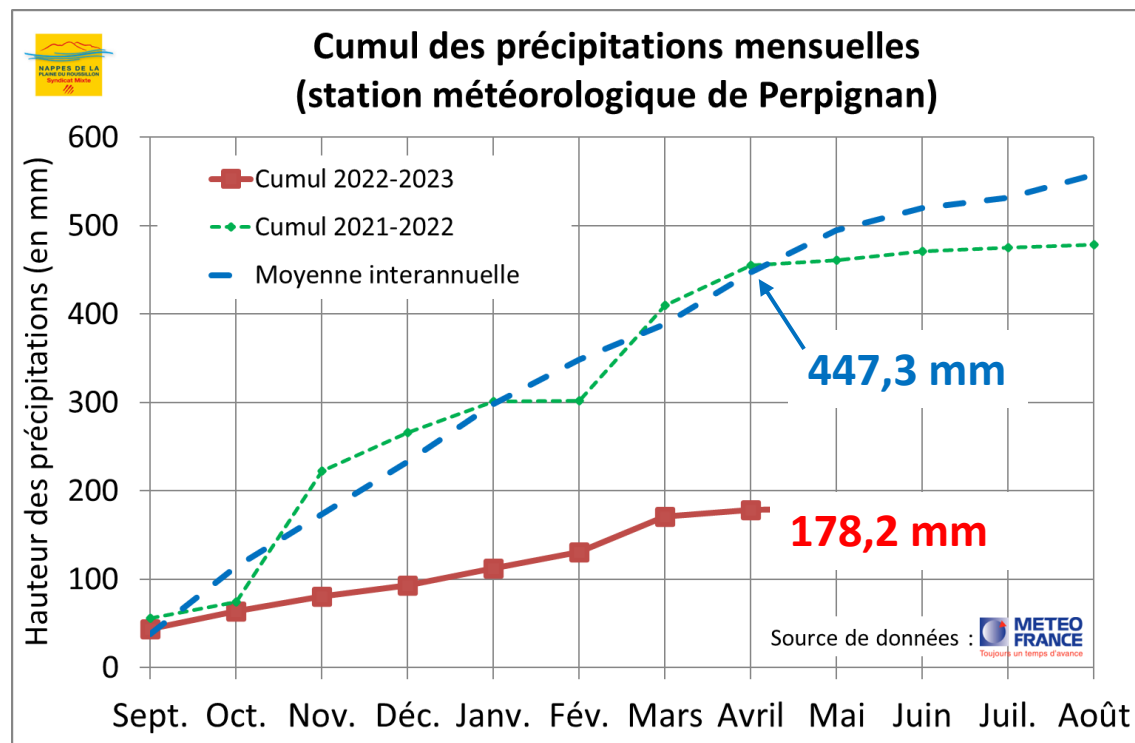
Pluviométrie : rapport à la normale



Pluviométrie déficitaire depuis Avril 2022

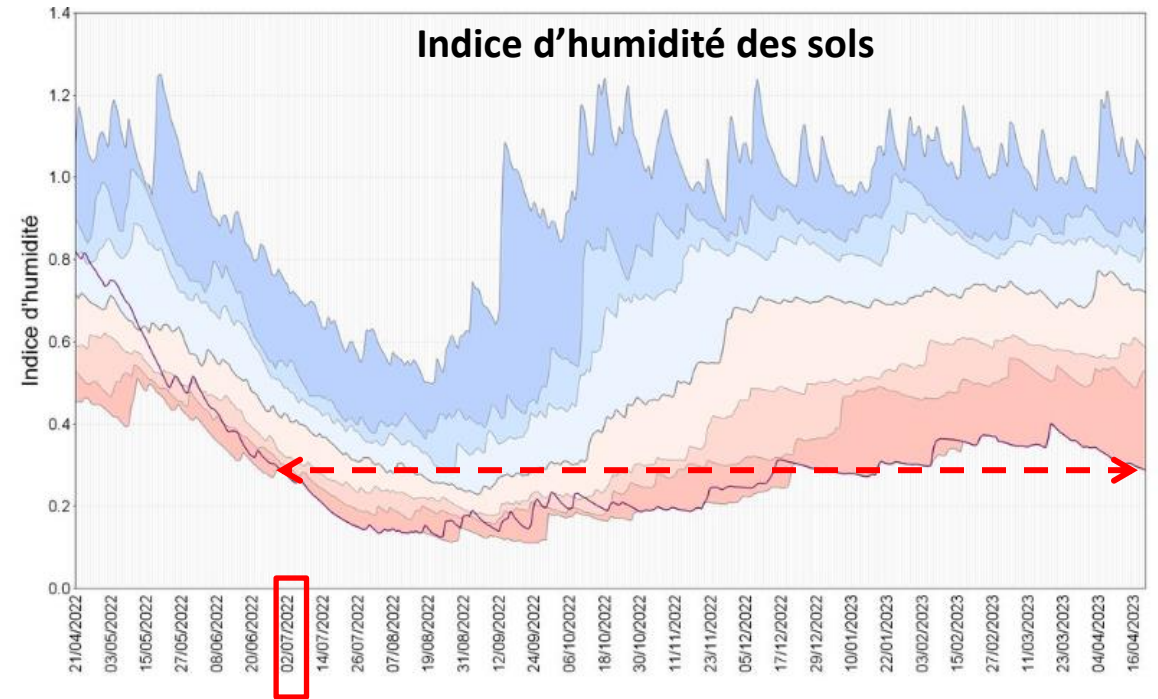
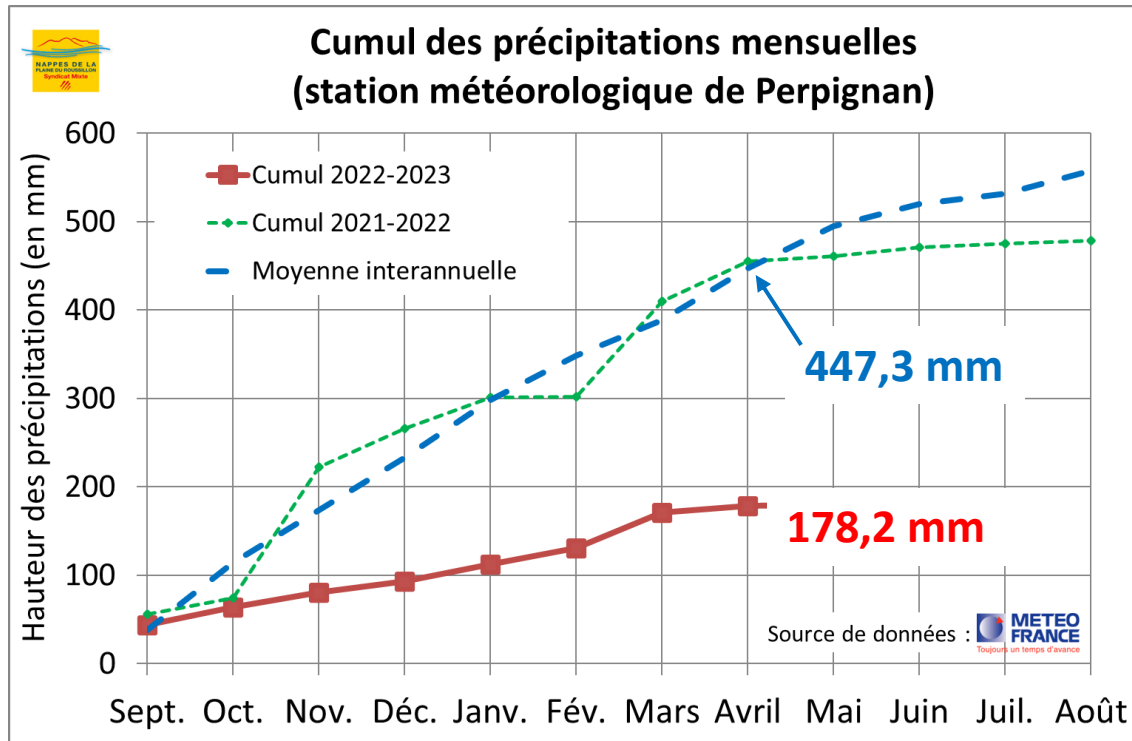
En Avril 2023 à Perpignan : 269 mm de pluie manquant, soit 60% de déficit

La neige : inférieure aux normales



Manteau neigeux très inférieur aux normales

L'humidité des sols : secs comme en plein été

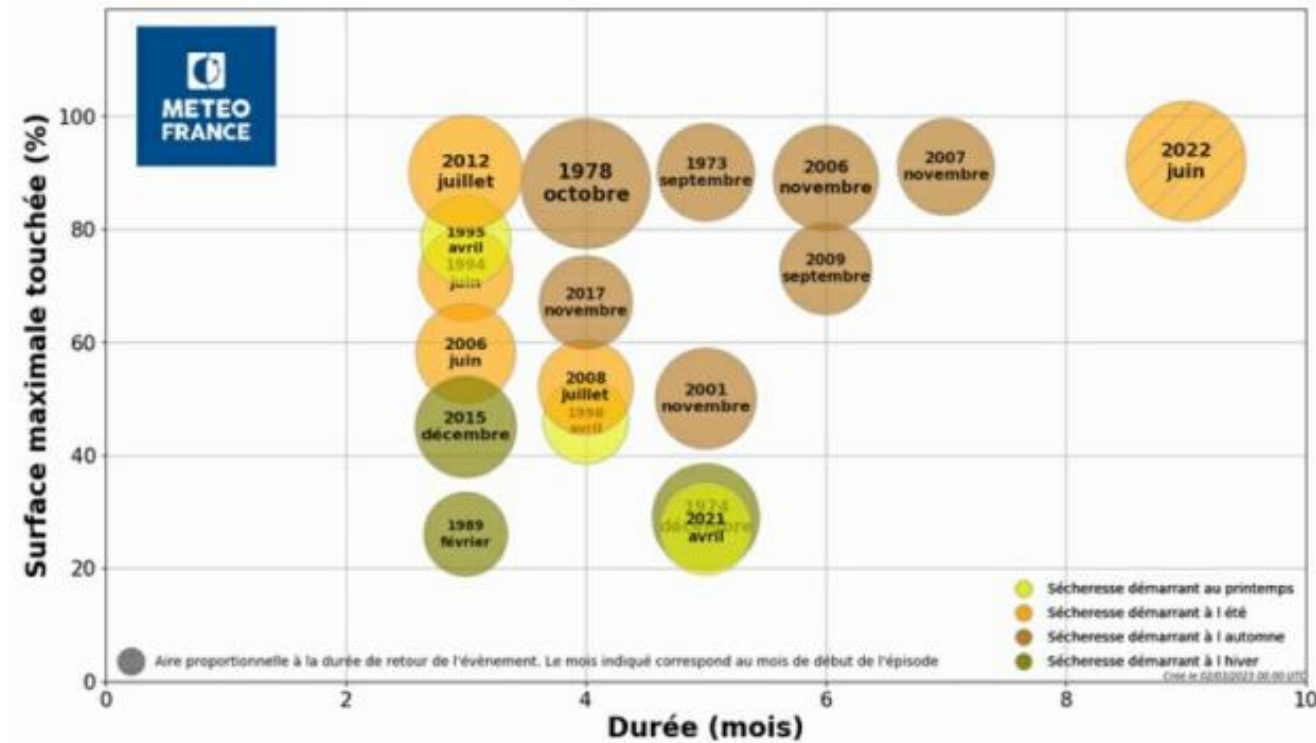


Déficit record d'humidité des sols
Même valeur que Juillet 2022

BILAN CLIMATOLOGIQUE

(Données : Météo France, 2023)

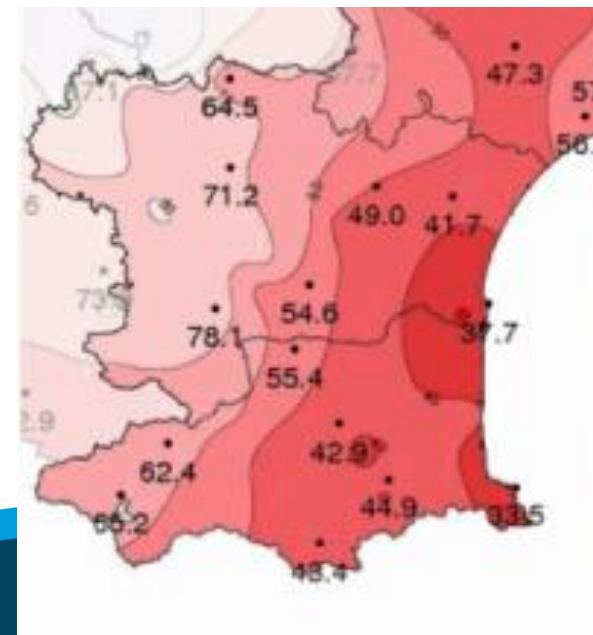
Evènements de sécheresse des sols observés PYRENEES-ORIENTALES : de 1959 à 2023



Record de durée : + de 10 mois
Record d'étendue : + de 90% des PO
Record d'intensité : fortes anomalies

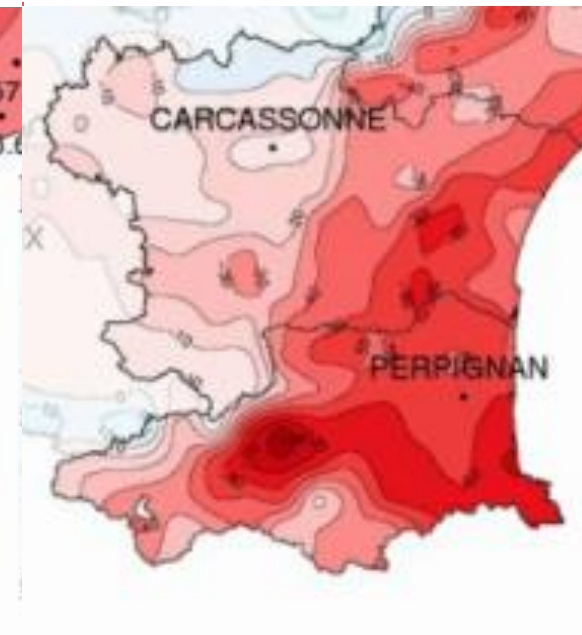
PLUVIOMETRIE

Rapport à la normale depuis Sept



HUMIDITE DES SOLS

Déficit cumulé depuis Sept

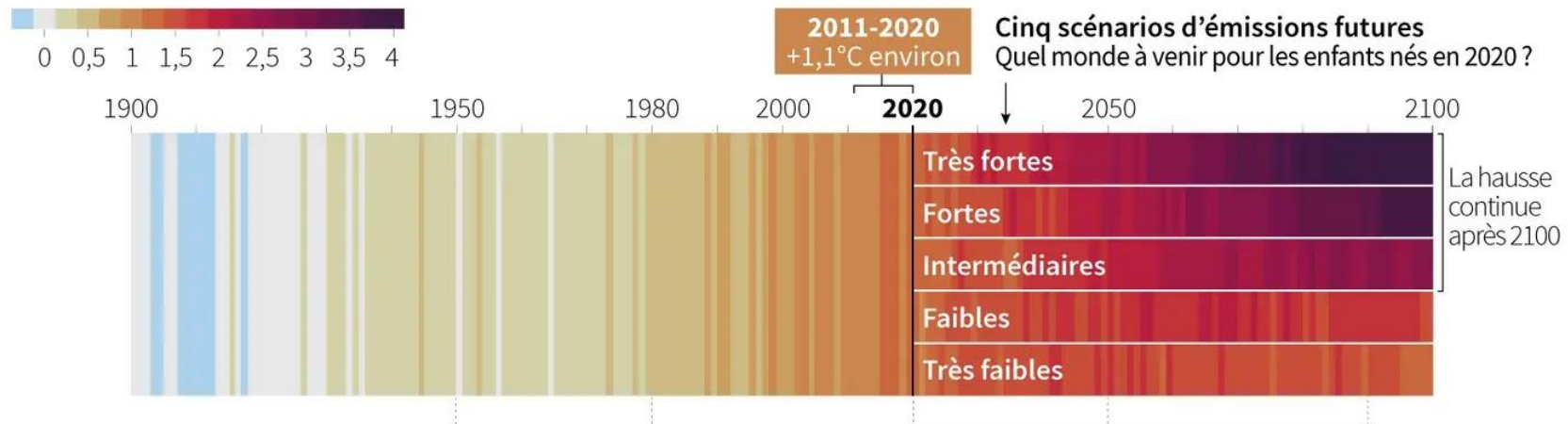


PROSPECTIVES

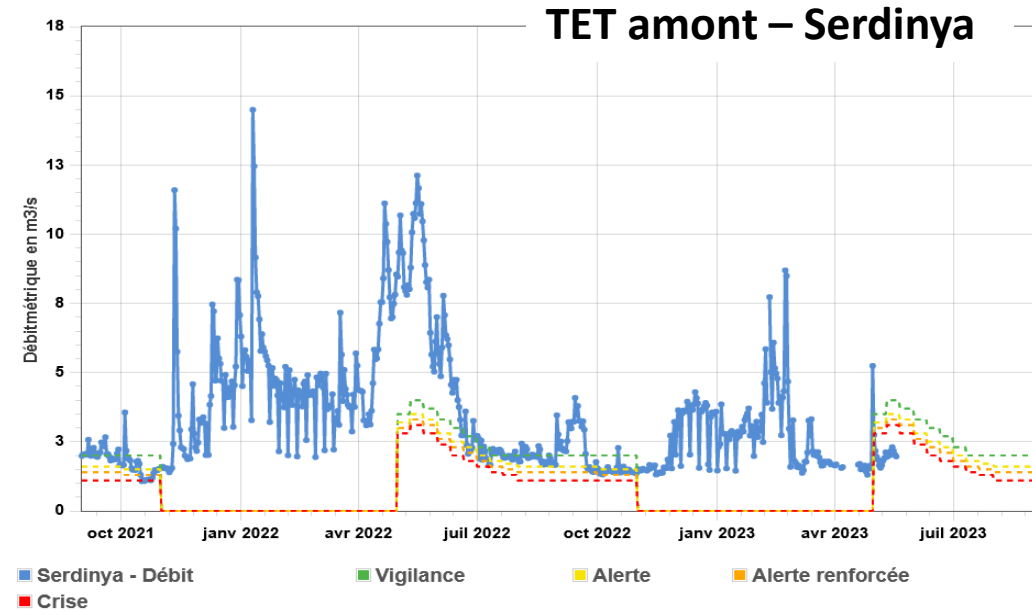
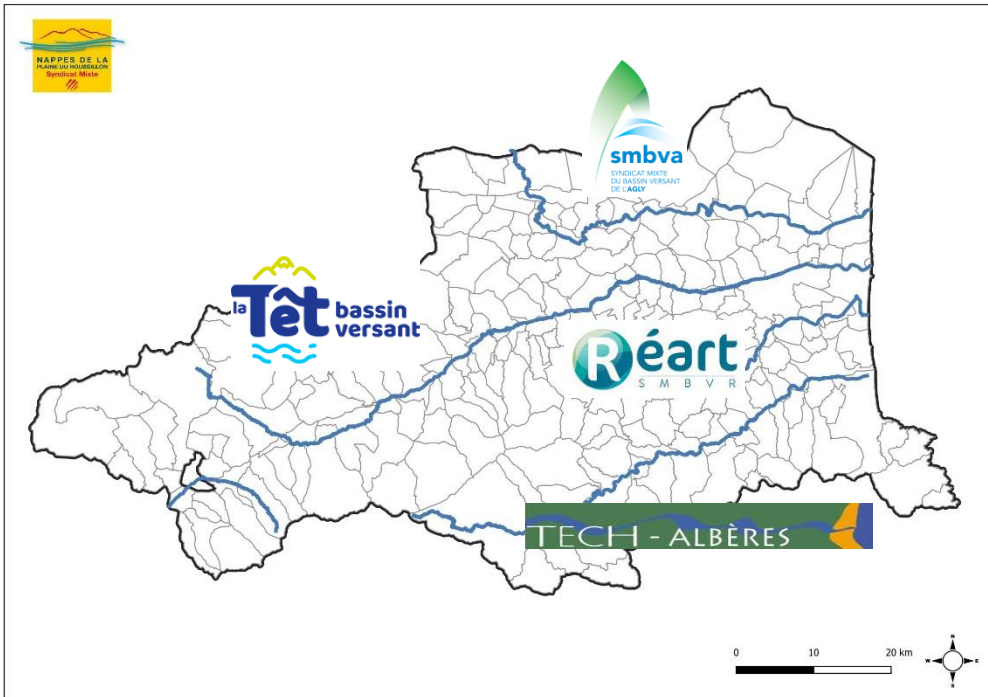
(Données : GIEC, 2023)

Les années actuellement les plus chaudes feront partie des plus froides dans 40 ans

Évolution de la température à la surface de la Terre par rapport aux niveaux de 1850-1900, en °C



Les rivières : des débits très faibles



**Cours d'eau aux débits très faibles, voir nuls.
Nombreux assecs en tête de bassin.**

Débit actuel : 4m³/s
Débit moyen : 10 m³/s
Année cinquantennale sèche

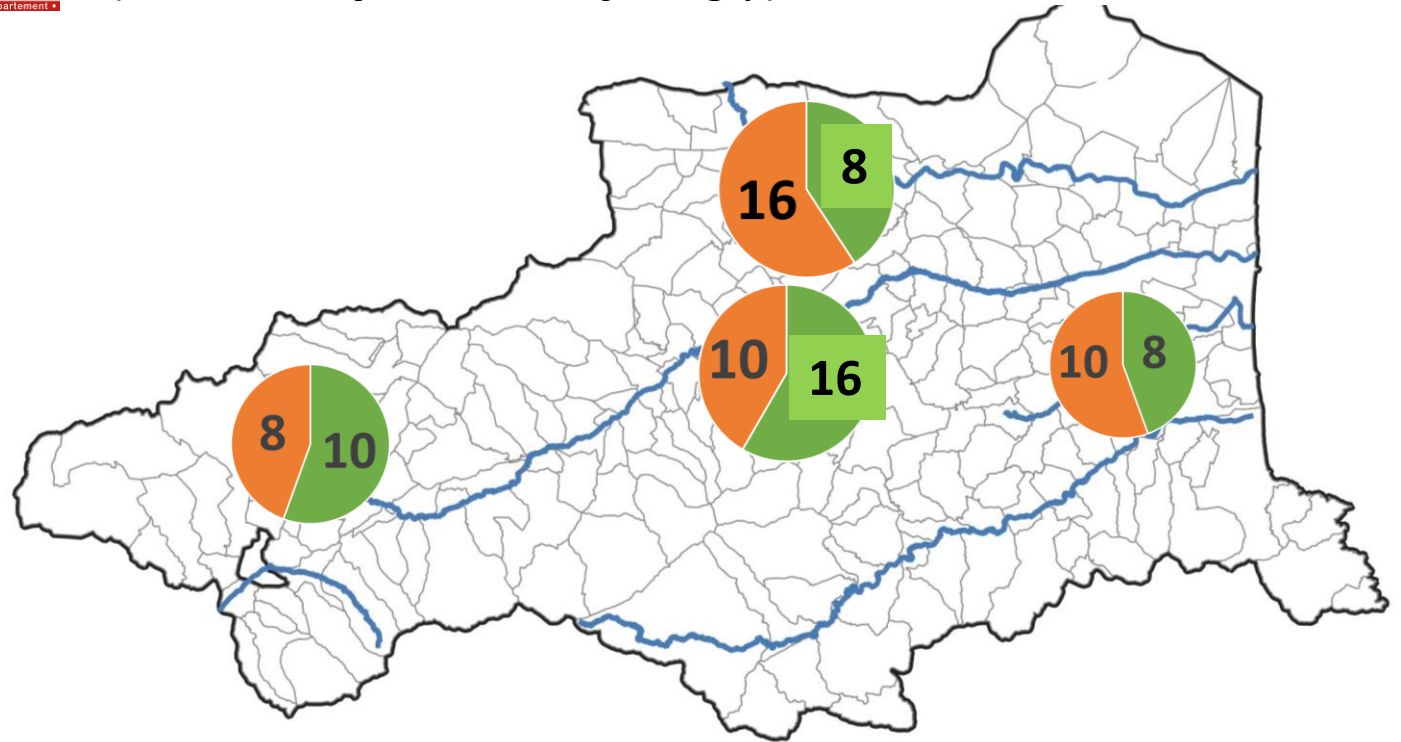
Les barrages : à +/-50% de leur capacité

Gérés par le « Comité barrage »
se réunit au moins 1 fois /mois



avec les 3 fédérations d'ASA + 10 partenaires techniques
(*amont Vinça, aval Vinça, Agly*)

- **Barrage des Bouillouses** :
alimenté par pluies et fonte des neiges
- **Barrage de Vinça** : multi-usages
(écrêteur de crues, irrigation + SDIS)
- **Retenue de VdR** : pas de
remplissage en 2023 > vide à l'automne
- **Barrage de Caramany (Agly)** :
multi-usages (eau potable, irrigation)



Suivi en direct des niveaux des barrages :

<https://topkapiweb.brl.fr/>






Identifiant : CG66

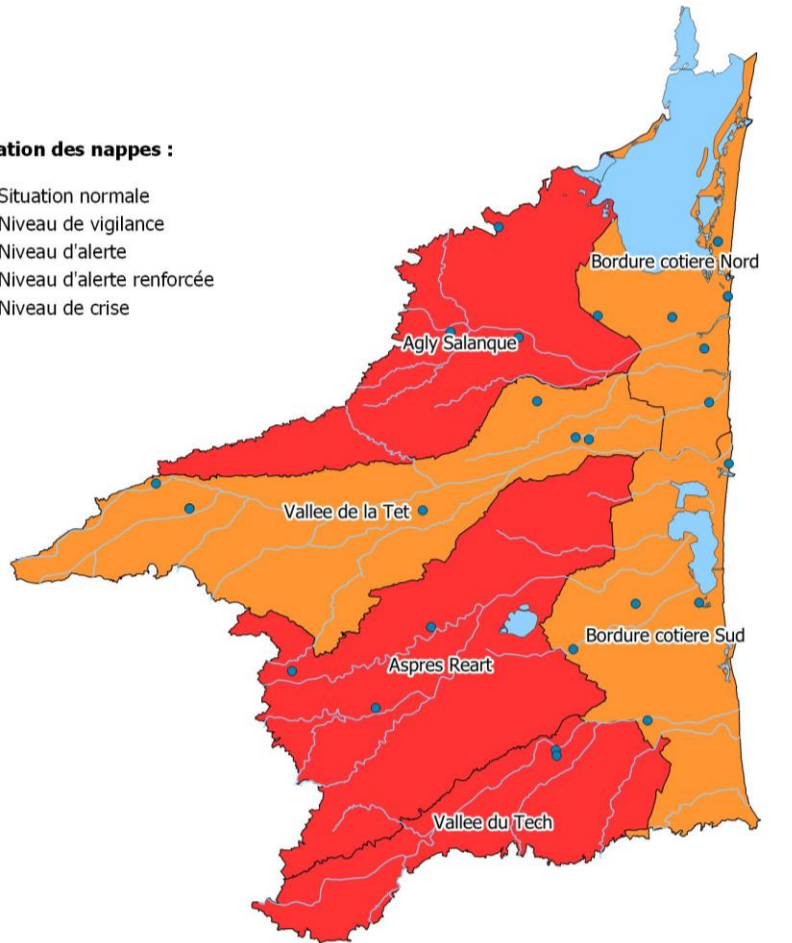
Mdp : barrages



Des niveaux de nappes inédits en Mai

Situation des nappes :

-  Situation normale
-  Niveau de vigilance
-  Niveau d'alerte
-  Niveau d'alerte renforcée
-  Niveau de crise



Nappes du Roussillon :

- 14 piézomètres sur 22 sont sous le niveau de crise
- nappes à des niveaux minimum jamais observés au printemps = niveaux équivalents à Juillet / Août
- dégradation continue des niveaux des nappes

= situation inédite si tôt dans la saison

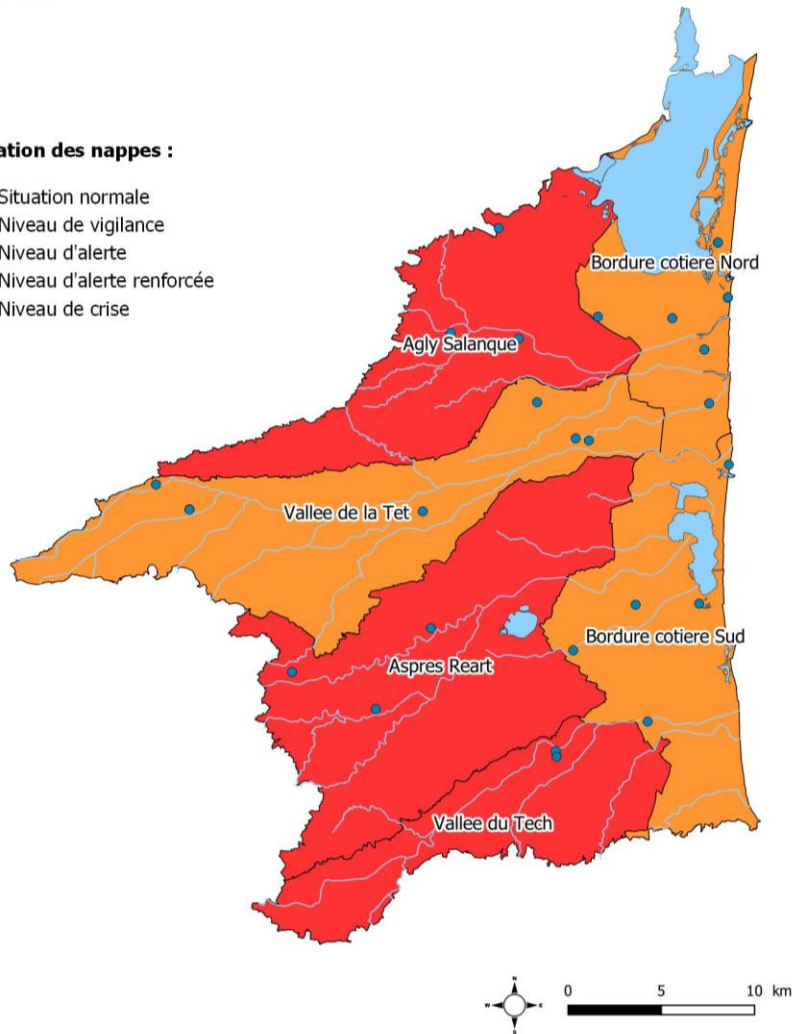


- accélération de la baisse des niveaux liée aux reports sur la nappe Pliocène,
- dégradation de la qualité des eaux souterraines (concentration des pollutions, intrusions salines).

ZOOM sur Canohès, entre Aspres et Vallée de la Têt

Situation des nappes :

- Situation normale
- Niveau de vigilance
- Niveau d'alerte
- Niveau d'alerte renforcée
- Niveau de crise



À Canohès :

2 forages d'eau potable : dans la nappe Pliocène

Les forages agricoles et domestiques :

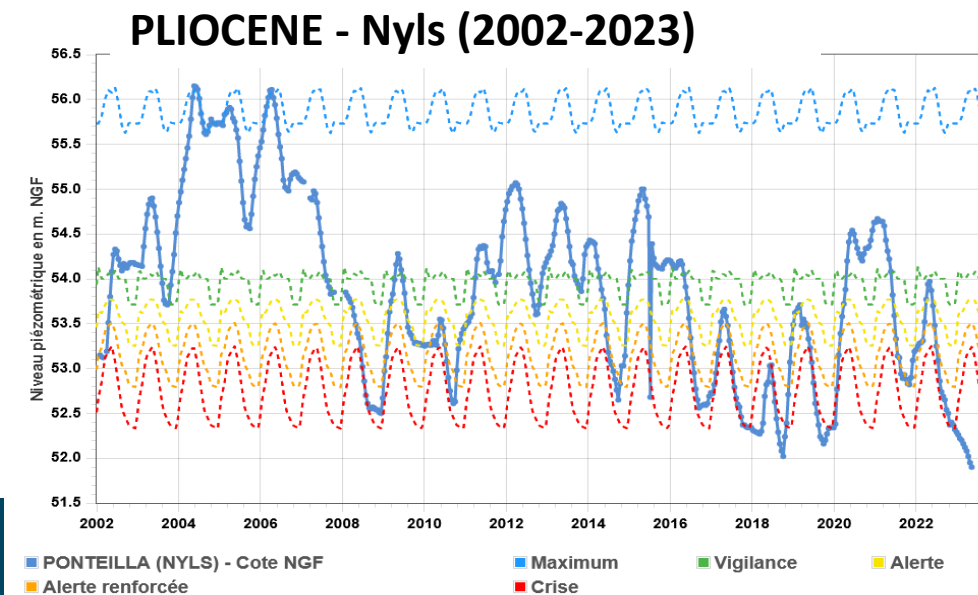
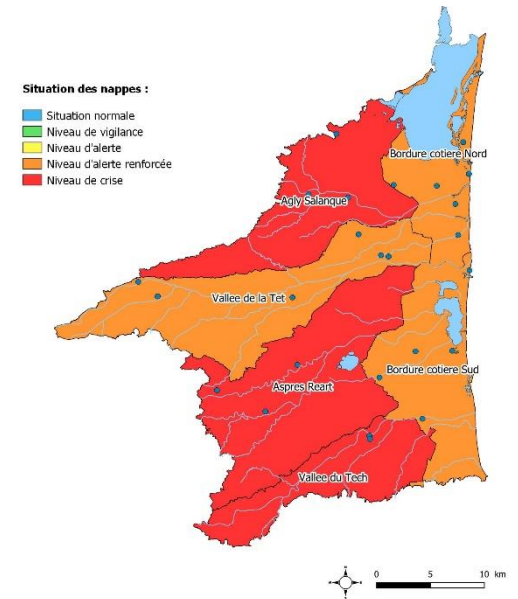
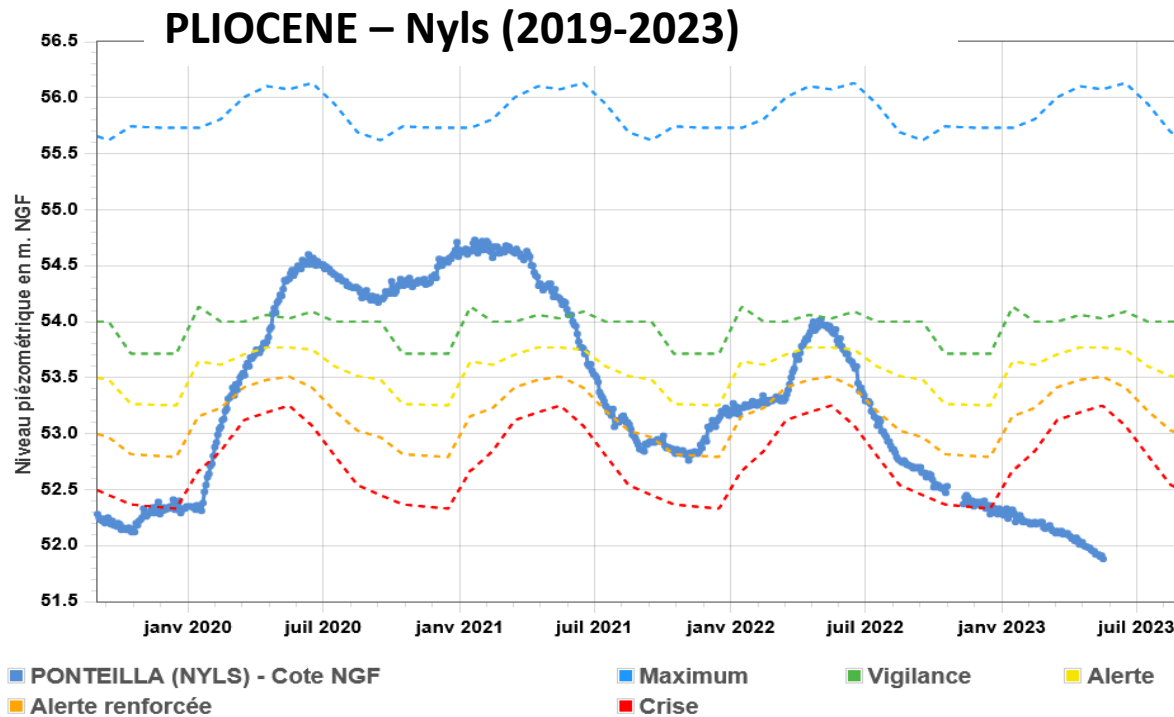
env. 90% dans la nappe Pliocène

env. 10% dans la nappe Quaternaire

ZOOM sur Canohès et secteur Aspres

Nappe Pliocène à Ponteilla :

- en baisse continue depuis fin Juin 2022
- passage en niveau de crise depuis Novembre 2022
- depuis fin mars : plus bas niveaux jamais enregistrés



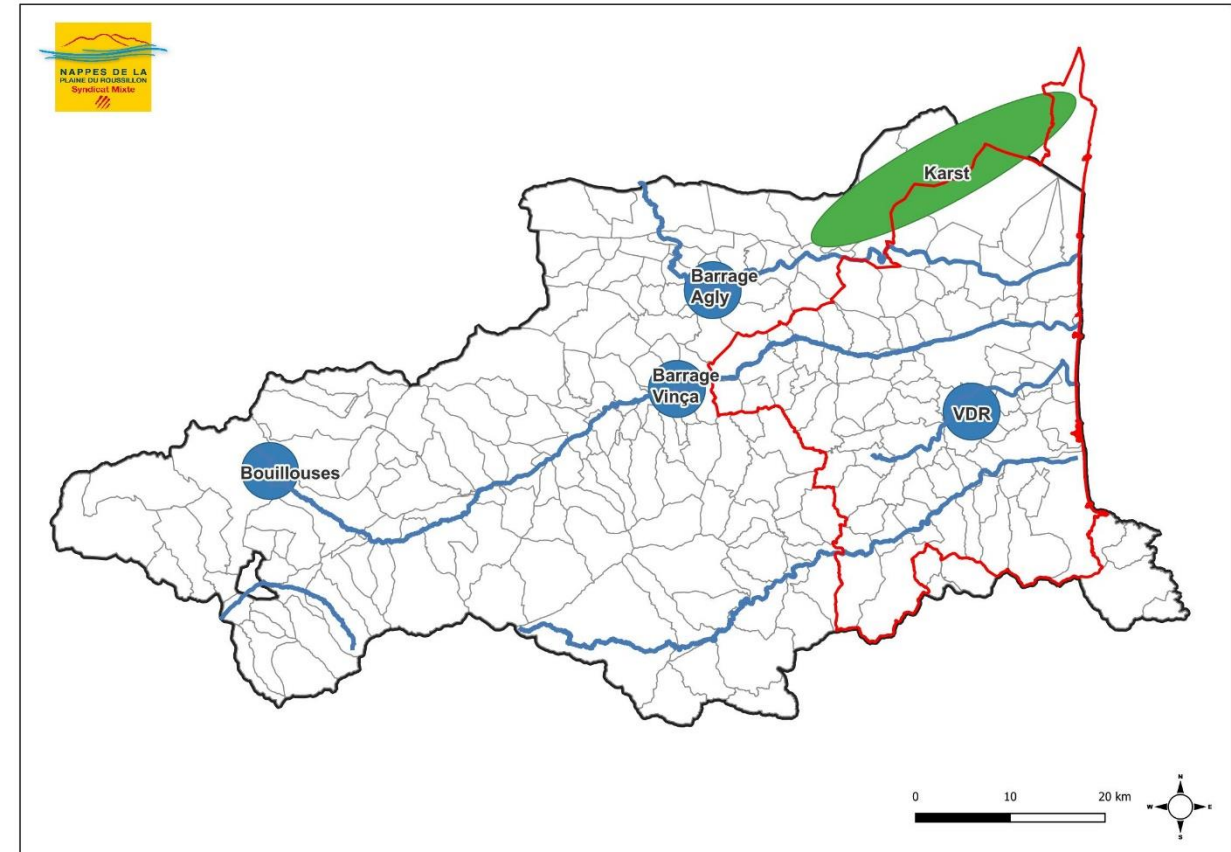
Etat de la ressource en eau dans le département

EN RESUME :

Déficit historique sur l'ensemble des nappes et cours d'eau du département

Situation inédite au printemps alors que les besoins augmentent fortement

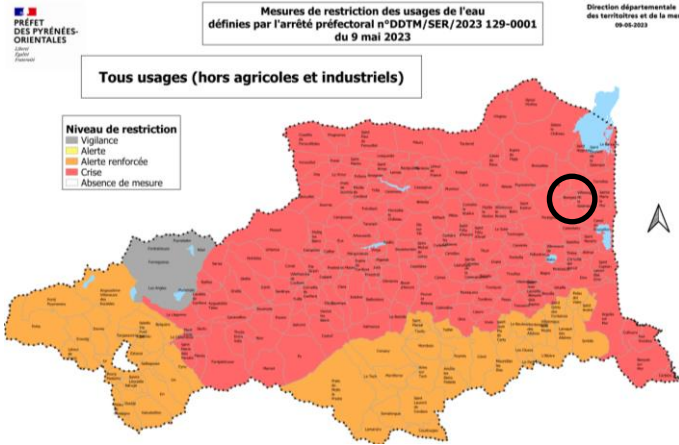
Suivi en direct des niveaux des nappes et des débits des cours d'eau : <https://visieau66.follow.solutions>



RESTRICTION DES USAGES


**PREFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**
 Liberté
Égalité
Fraternité

Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales



Eaux de récupération (pluie, réutilisation, etc) : non concernées par les restrictions

Sous conditions,
si Charte communale signée

Uniquement green et
si utilisation eau de réutilisation

Uniquement en station de lavage
dont 70% de l'eau est recyclée

Uniquement piscines à usages
collectifs (recommandations ARS)

Interdiction de réaliser des forages
non soumis à autorisation

Irrigation agricole :

- 30% hors sol
- 40% sous serre
- 50% irrigation sous pression
- 80% irrigation gravitaire

Niveau : Crise

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction
d'arroser les pelouses, potagers, massifs fleuris, espaces verts, rond-points

Dans les communes mettant en œuvre un plan d'action fondé sur la charte d'engagement, le maire peut autoriser l'arrosage des potagers à raison de deux jours par semaine, entre 20h et 2h du matin et hors canal d'irrigation.



Interdiction
d'arroser les terrains de sport

Sauf sur un terrain par installation et sur les terrains de compétition nationale.



Interdiction
d'arroser les golfs
Sauf avec de l'eau issue d'un processus de réutilisation.



Interdiction
de nettoyer les surfaces imperméabilisées : terrasses, façades et voiries

Sauf en cas de travaux.
Balayuses laveuses automatiques autorisées.



Interdiction
de nettoyer les véhicules à domicile et de laver les bateaux

Fonctionnement des stations de lavage avec système de recyclage de l'eau (minimum 70%) autorisé.



Interdiction
de remplir et faire l'appoint en eau des piscines à usage privé



Arrêt des prélèvements agricoles
Sauf pour la sauvegarde de l'outil de production dans des conditions prévues par l'arrêté.



Interdiction
de faire fonctionner les fontaines



Interdiction
d'utiliser les douches de plage



Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Ordre du jour

1. Présentation des ressources en eau du territoire
2. Etat de la ressource en eau
3. **Economies d'eau et « bons gestes »**

Economies d'eau et « bons gestes »

L'eau domestique, quelques chiffres :

Consommation moyenne par foyer dans les P.O. :
100 m³ / an
soit ≈ 125 à 150 L/j/hab

Un peu d'arithmétique:

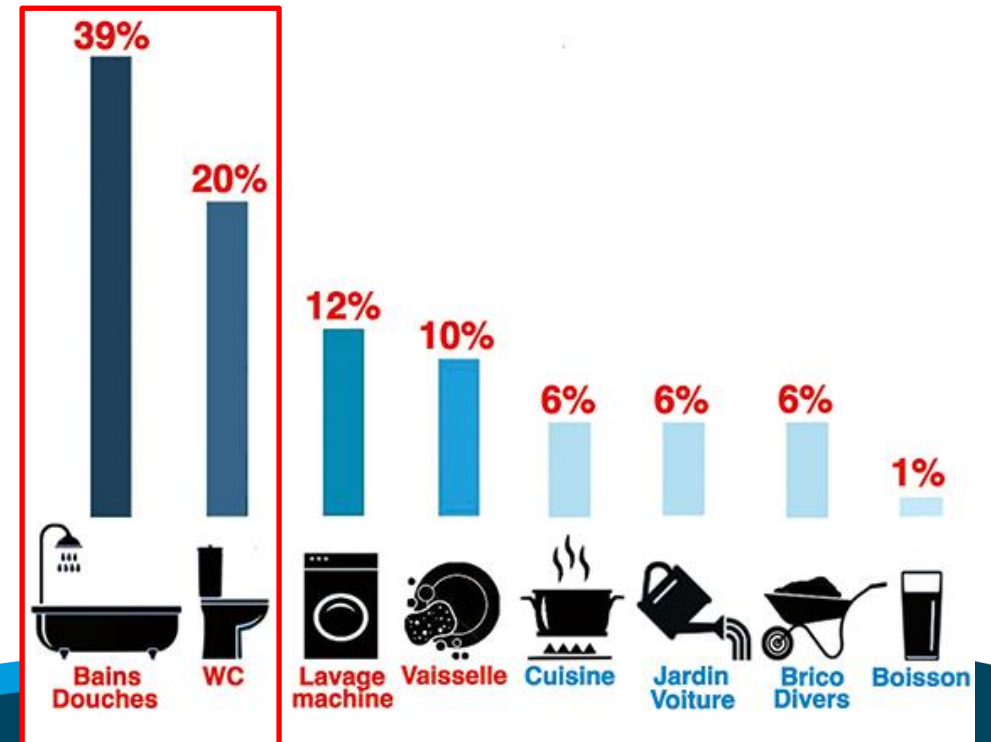
Chaque m³ économisé
= 10 € d'économie (4€ pour l'eau, 6€ pour l'électricité)

Economie d'eau = Economie d'énergie = ECONOMIES

Prix moyen du m³ d'eau : environ 4 €

Prix moyen du m³ d'eau chaude : environ 10 €

60% dans la salle de bain



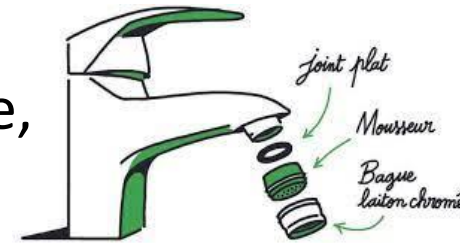
Economies d'eau et « bons gestes » à la maison

1) suivre ses consommations et vérifier les fuites

un robinet qui goutte = 100 L/j , une chasse d'eau = 600 L/j (= 70 € / mois)

2) s'équiper en matériels « hydro économes »

- mousseurs sur robinets, chasse d'eau économe,
- pommeau de douche économe,
- appareil électroménager hydro-économe



3) récupérer et réutiliser l'eau non souillée

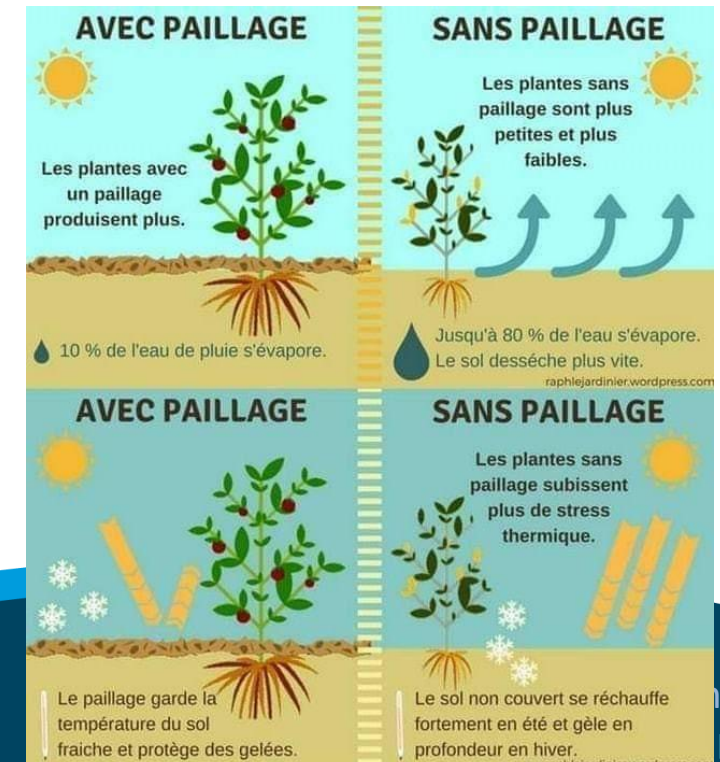
Cuve : eau de cuisson, eau de rinçage + eau froide de la douche

4) jardiner avec moins d'eau

- pailler les sols, limiter le travail profond des sols

5) Déclarer son forage domestique en mairie

+ compteur : OBLIGATOIRE depuis 2009 !



Economies d'eau et « bons gestes » dans sa commune

1) Plan communal d'économies d'eau : être « exemplaire »

- sur les réseaux : travaux pour améliorer le rendement
- sur bâtiments communaux : suivi des consommations, équipement en matériels hydro-économes et récupérateurs d'eau, etc.



2) Mener des actions envers les « gros consommateurs »

- suivi hebdomadaire des consommations, recherches de fuites, matériels hydro-économes (sanitaires, etc.)

3) COMMUNIQUER, INFORMER



L'eau est précieuse veillons sur elle au quotidien



L'eau est précieuse veillons sur elle au quotidien



NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON

Syndicat Mixte



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

